

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/048

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 12 : PROJET DE CESSIION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DU CAPITAINE HERLET

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Zeynep UCMAK, conseillère municipale, qui explique que par courrier en date du 18 février 2020, Madame Monique HUGENEL fait part de son intention d'acquérir une partie de la parcelle communale, cadastrée section 22 parcelle 145 jouxtant son terrain rue de Nancy, d'une contenance d'environ 1a70.
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de céder à Madame Monique HUGENEL une partie du terrain communal, cadastré section 22 parcelle 145, rue de Nancy à Sarralbe, d'une contenance d'environ 1a70, au prix de 5 000 € l'are,
- prend acte que l'établissement du procès-verbal d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT